

Objet : bilan annuel n°5

Aux habitants de la commune

Le 11 juillet 2025

Madame, Monsieur,

La cinquième année de notre mandat vient de s'achever. Comme les années précédentes, nous venons vers vous pour vous informer des travaux qui nous ont occupés ces derniers mois, mais également ceux qui nous attendent jusqu'à mars prochain.

- Les travaux prévus dans le cadre du pool routier ont été effectués par l'entreprise ROUGE SEGUELA. Au village du haut, l'aménagement du chemin de la Coume et la réfection du mur du cimetière se sont déroulés conformément aux prévisions.
- Le nouvel appartement T2 à l'ancienne école est pratiquement terminé ; seules quelques finitions restent à mener.

Le chantier a démarré avec quelques semaines de retard en raison de l'entreprise de désamiantage qui n'a pas respecté les délais. Sinon, les autres artisans ont suivi le planning des travaux établi par le cabinet d'architecte BARRAU de Montréjeau.

Nos prévisions de dépenses (y compris les imprévus et les honoraires de l'architecte) étaient de 206 400 TTC. En fait, les imprévus ont été plus nombreux et ont augmenté la facture de 7 000 euros supplémentaires.

Tout le bâtiment de l'ancienne école, si emblématique de notre commune, a retrouvé une nouvelle jeunesse ; bon nombre de membres de nos familles ont fréquenté cet établissement jusqu'en 1962, date de sa fermeture.

Cet appartement de type T2 sera inauguré le 17 mai en présence des organismes qui nous ont aidés pour le financer, des artisans qui ont participé aux travaux et surtout des habitants du village qui pourront le visiter et se rendre compte du travail accompli. Ce nouvel appartement sera mis en location début juin prochain.

- Quant à l'appartement de type T4 situé à l'étage supérieur de l'ancienne école, il fera l'objet d'abord d'une rénovation de son mode de chauffage. La chaudière à fioul actuelle ne répond plus aux exigences environnementales d'aujourd'hui. On envisage donc de la remplacer par une pompe à chaleur air-eau. Pour couvrir une partie des frais à engager (autour de 15 000 euros), des subventions vont être demandées.

On prévoit également de restaurer la dépendance située à l'arrière du bâtiment avec un nouveau toit et un aménagement des pièces de façon que les locataires puissent l'utiliser comme espace de rangement.

- Les travaux sur la ligne ferroviaire Montréjeau-Luchon sont en train de s'achever ; ils ont été de grande ampleur et ont rythmé notre vie depuis juillet dernier. L'équipe chargée de poser les grillages de protection contre les chutes de blocs a installé son matériel sur la place de la mairie ; bon nombre de cordistes ont campé sur les lieux quelques mois. Pour compenser cette occupation et le « va et vient » des engins, le chemin du Camp d'Ardet a été goudronné. La ligne devrait ouvrir la deuxième quinzaine de juin.
- Une nouvelle étape dans la procédure de protection et de rénovation du captage de la source des Cruzières se déroule actuellement. Un commissaire enquêteur, Monsieur LOPEZ, a été nommé par la Tribunal Administratif de Toulouse pour mener une enquête publique. Il tient des permanences à la Mairie pour recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales.

À la suite de sa première permanence, il a constaté qu'un avis d'enquête publique n'était présent ni sur le panneau d'affichage de la mairie ni sur le chemin qui mène au captage. Il a donc demandé instamment de créer et d'afficher cet avis dans les plus brefs délais ; pour ce défaut d'affichage, il a prolongé l'enquête publique jusqu'à début mai ; en plus de celles des 5 et 19 avril, il assurera une dernière permanence à la mairie le 3 mai de 11 à 12 heures.

À la suite de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur donnera un avis pour permettre la rédaction du projet d'arrêté préfectoral par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le SDPE (Service Départemental de la Police des Eaux) qui sera ensuite communiqué au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) ; le CODERST donnera un dernier avis afin que l'arrêté préfectoral de DUP soit définitif. La procédure sera enfin close et autorisera le début des travaux. Il est utile de rappeler que cette procédure a démarré au printemps 2018, sous le mandat précédent.

- La commune envisage de délimiter 5 lots de 1 200 m² viabilisés et donc prêts à la vente sur la parcelle A466 située à proximité de la place de la mairie. Un permis d'aménager délivré par la DDT (Direction Départementale des Territoires) est nécessaire et doit donc être déposé. Ce projet d'aménagement a donné lieu à un bornage périmétrique de l'emprise des parcelles en octobre dernier par le cabinet de géomètre-expert Commingeo.

Ce dernier a transmis un premier projet qui a été discuté et quelque peu modifié. Avec le géomètre, nous avons rencontré les personnes de la DDT qui ont fait quelques remarques et demandé quelques rectifications. En plus des 5 parcelles initiales, il est prévu de vendre la bande de terrain qui mène au ruisseau de Gouaux et ce au prix du terrain agricole ; cela devrait, en plus de décharger la commune de l'entretien, permettre aux propriétaires des 2 parcelles limitrophes, de disposer d'un terrain pour jardinage et loisirs. Commingeo va déposer le permis d'aménager ainsi amendé. L'avis de la DDT devrait être donné avant août de cette année.

Si cet accord est positif, on pourra viabiliser les parcelles et organiser leur mise en vente.

- La municipalité n'a pas cette année augmenté les charges supportées par les habitants : le forfait d'eau potable ainsi que les taux de la fiscalité locale (taxe foncière du bâti et du non bâti, taxe d'habitation des résidences secondaires) n'ont pas été modifiés.
- Nous vous rappelons qu'il est important de trier ses déchets.

D'abord, les déchets de cuisine, du jardin, papier, cendres, sciure... peuvent être compostés et fournir un amendement de qualité pour ses plantations, tout en limitant le volume des déchets ménagers.

Ensuite, il est essentiel de séparer :

- les papiers, y compris enveloppes, magazines..., ainsi que tous les emballages cartonnés,
- tous les emballages plastiques et métalliques : bidons, barquettes, briques, yaourts, sachets, films plastique, boîte de conserve, couvercles, aluminium, aérosols, cannettes, emballages de portions de fromages...
- le verre.

Chaque type de matériau est repris et valorisé par un industriel spécialisé. Pour ces déchets, une nouvelle vie commence, économisant ainsi énergie et matières premières dans des filières créatrices d'emploi (par exemple, le verre est recyclé à la Verrière Ouvrière d'Albi). Ces emballages que nous déposons dans les bornes de collecte situées près du cimetière pour le village du bas et à Lège pour le village du haut, ne vont pas en décharge et ne viennent donc pas alourdir les charges de la communauté.

Par ailleurs, l'accès aux déchèteries de Luchon et de Saint-Béat sera contrôlé par un lecteur de QR Code à partir du 31 octobre 2025. Pour vous procurer ce QR Code, vous devez vous adresser à la Communauté de Communes soit dans ses bureaux, soit sur son site internet. Vous pouvez également vous renseigner à la Mairie.

- diverses manifestations ont rythmé la vie de la commune :
 - La journée citoyenne a eu lieu cette année le 6 juillet 2024. La météo très maussade peut expliquer en partie un faible effectif ; il n'en reste pas moins que, d'année en année, les volontaires sont de moins en moins nombreux. Pour davantage d'efficacité et pour tenir compte des saisons, de l'état de la végétation et des impératifs du moment, il est envisagé de proposer deux demi-journées, l'une au printemps et l'autre en automne. Le traditionnel repas, qui réunissait participants aux travaux et non participants, sera remplacé par une rapide collation proposée à la fin des travaux.
 - La traditionnelle cérémonie du 11 novembre a permis de rendre hommage aux soldats morts pour notre pays. Une gerbe a été déposée par le Maire avec la participation d'enfants du village.
 - La chorale «Musique en liberté» est revenue le 8 décembre 2024 à l'église Saint-Etienne avec des chants de Noël de tout pays et de toute époque ; un goûter a réuni l'assistance à l'issue du concert.

- Une cérémonie de vœux suivie d'un partage de galette des rois s'est tenue en salle de réunion de la mairie le 11 janvier dernier. Le maire est revenu sur les deux disparitions qui ont endeuillé le village ; il a également fait le point sur les projets en cours de réalisation.

D'autres évènements sont à venir :

- La commune va renouer cet été avec la tradition du brandon en l'accompagnant d'un repas préparé par un traiteur. Ce sera l'occasion pour les villageois de se retrouver dans un moment convivial.
- La municipalité a répondu à la demande du comité des fêtes de Luchon pour participer au fleurissement d'un char de la bataille des fleurs du 24 août ; des volontaires se rendront ainsi aux ateliers municipaux luchonnais.
- N'oublions pas l'inauguration du nouvel appartement de l'école le samedi 17 mai.

Nous vous attendons dans les permanences du samedi matin à la Mairie pour répondre à vos questions et vous venir en aide si nécessaire. La boîte mail et le téléphone sont également à votre disposition.

Quand une information doit être communiquée, un SMS est désormais envoyé depuis le téléphone du maire à tous les habitants du village.

N'oubliez pas de consulter le site de la commune : des photos des différentes manifestations, les comptes-rendus des conseils municipaux... y sont consultables.

Nous sommes particulièrement sensibles à vous tenir au courant de nos actions.

Rendre la vie au village la plus agréable possible est notre vœu le plus cher.

Le Maire,
Jean-Pierre DORE